

Rapporteur : M. HUBERT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2025

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES
RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

oOo

RAPPORT

Dans le cadre des relations d'amitié qu'elle entretient avec ses villes jumelles, la Ville d'Antony organise des déplacements, ou contribue à leur organisation, et accueille des délégations étrangères. A ce titre, elle est amenée à prendre en charge certains frais relatifs au transport ou à l'accueil de personnes contribuant aux liens d'amitiés avec les villes jumelées.

1 projet rentre dans ce cadre :

Des échanges scolaires ont lieu entre nos villes jumelles et notamment entre le collège Descartes d'Antony et le collège de Collegno. La ville d'Antony propose de prendre en charge les frais de transport des trois professeurs, Madame Cristina BARBATO, Madame Elsa BRAS et Madame Marie-Thérèse STELLA qui ont accompagné en car un groupe d'élèves du 4 au 10 mai 2025 à Collegno.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de ces frais de voyage.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 19 septembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA, Mme BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSEY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. AIT-OUARAZ	à Mme BERTHIER	M. PEGORIER	à M. BEN ABDALLAH
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme LEON	à M. REYNIER
M. BENSABAT	à M SENANT	Mme RAFIK	à Mme EL MEZOUED
M. COURDESSES	à M. ARJONA	M. HOBEIKA	à M. CHARRIEAU

M. BEN ABDALLAH est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville d'Antony entretient depuis de longues années, des relations d'amitié avec des Villes Etrangères ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre le développement des échanges avec les villes concernées, il a été créé par délibération en date du 29 Juin 2000, une commission extra-municipale à cet effet ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que dans le cadre de ces relations d'amitié, la ville est amenée à prendre en charge certaines dépenses relatives au transport ou à l'accueil de personnes ;

CONSIDERANT qu'ainsi, trois professeurs du Collège Descartes, Madame Cristina BARBATO, Madame Elsa BRAS et Madame Marie-Thérèse STELLA se sont rendues à Collegno du 4 au 10 mai 2025, dans le cadre d'un échange scolaire entre le collège de Collegno et leur établissement ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}. - Décide de prendre en charge les frais détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2.- Dit que la dépense sera engagée sur les crédits inscrits au budget 2025.

Suivent les signatures

.....



extrait conforme

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en date du

25 SEP. 2025 **ANNEXE A LA DELIBERATION DU 25 SEPTEMBRE 2025**



Le Maire,

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS
DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

Ville concernée	Nom et Prénom	Nature de la dépense	Montant TTC
COLLEGNO ITALIE	Madame Cristina BARBATO	Car	609 €
	Madame Elsa BRAS	Du 4 au 10 mai 2025	
	Madame Marie-Thérèse STELLA		

Total: 609 €